

Réunion du Conseil de quartier de Lorraine

COMPTE-RENDU

29 JUIN 2016

20 HEURES

Ecole élémentaire Pierre Brossolette
Territoire OUEST

REUNION ORGANISEE PAR	Le service Démocratie participative.
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 30 personnes. Partenaires : M. Thomas BORNE, Maître-composteur à la Communauté Urbaine du Grand Nancy ; Membres de l'association Grand Nancy Défibriateur : M. Willy PEPINO et M^{me} Patricia PAUL ; Presse locale : M. Hervé FLORENTIN (Est Républicain) et M^{me} Lousine TERTERYAN (54 Hebdo).</p> <p>Commune : Elus : M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M. Philippe PONCELET, Adjoint délégué aux Finances, à la Politique de la Ville et aux Relations CUGN ;</p> <p>Personnel municipal : M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet., M. Christophe NOEL, Photographe au Service Communication.</p> <p>Elus excusés : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT ; M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme.</p>

Ordre du jour : Le compostage des déchets de jardin.

La voirie dans le quartier

L'aménagement de l'Avenue Général Leclerc

Intervention des bénévoles de l'association Grand Nancy Défibriateur

Les travaux dans la ville / ou les travaux du Cœur de ville.

Introduction :

Tout d'abord, Monsieur Donati excuse Monsieur le Maire, retenu par une réunion à Paris.

Il liste les points à l'ordre du jour de la réunion. Puis, il présente les élus, les agents municipaux et l'agent communautaire, auquel il cède la parole, pour la présentation du traitement des déchets verts.

1/ Présentation du compostage des déchets verts :

M. Borne : « *La Communauté Urbaine du Grand Nancy propose des solutions pour mieux gérer les déchets organiques, c'est-à-dire les déchets du jardin. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, ces déchets ne sont plus acceptés dans les ordures ménagères ou dans les sacs transparents du tri sélectif. En déchetterie, on collecte plus de 33 000 tonnes de déchets par an sur l'agglomération nancéienne, dont 5700 tonnes de déchets verts. Les agents de la CUGN distribuent une fois par an du compost aux habitants.* »

Et les déchets de la cuisine, des légumes ?

Réponse : « *Ces déchets représentent 17 000 tonnes par an. Ils sont toujours acceptés dans les ordures ménagères mais on vous encourage à les composter directement. Certains habitants en immeubles ont créé des composteurs collectifs en pied d'immeubles. On trouve par exemple un composteur collectif à la Cité Universitaire de Brabois ou dans la rue de Bois le Duc, au niveau d'un petit collectif de maisons de ville* »

Un habitant : « *A condition de ne pas mettre les os ou les déchets de viande !* »

Un autre habitant : « *Mais si on n'a pas de voiture, on ne peut pas aller à la déchetterie !* »

Réponse du maître composteur : « *Il existe d'autres solutions pour se débarrasser des déchets verts : le paillis, le compostage. On peut utiliser ces déchets verts en **paillis** dans le jardin : il s'agit de couvrir le sol avec des débris végétaux pour nourrir le sol. Les feuilles tombées au sol dans les forêts représentent le meilleur exemple de paillis naturel, qui rend les arbres magnifiques. Le maître composteur explique les avantages du paillis, du mulching et du compostage et distribue une brochure résumant ses explications.*

*Il est strictement **interdit de brûler des déchets verts dans son jardin**, pour plusieurs raisons : parce que cela pollue l'air et peut nuire à votre santé, parce que cela gêne les voisins et aussi parce que c'est dangereux : risque d'incendie. Ce*

fait est passible d'une amende de 450 €. Une étude a démontré que le fait de brûler 50 kilos de déchets verts à l'air libre émettait autant de particules fines qu'une voiture essence qui roule 18 000 Kms. »

Une habitante intervient : « *Il faudrait le dire à tous ceux qui, dans les jardins vergers derrière chez nous, brûlent des déchets ! Si on leur dit quelque chose, on se fait insulter ! Il y en a qui ne comprennent pas et qui brûlent des déchets de jardin n'importe quand et tous les jours !* »

M. Poncelet : « *On y est sensible. J'ai fait la même constatation que vous sur ce sujet. Nous avons beaucoup d'espaces naturels sur notre ville. Nous avons constaté le besoin d'avoir une personne recrutée pour s'en charger. Nous devons mettre en place un plan d'actions contre ces personnes qui brûlent des déchets dans les jardins de la ville. On leur explique, ils ont signé une charte lorsque la ville leur a attribué un jardin communal. Faire venir la police sur place pour constater les faits s'avère impossible. La personne que nous venons de recruter pourra constater plus facilement les faits.* »

Un habitant : « *Est-elle assermentée ?* »

M. Poncelet : « *Les constats qu'elle fera nous permettront de verbaliser. Nous serons dans de meilleures conditions pour agir.* »

L'agent communautaire, de poursuivre : « *Nous formons, à la CUGN, un réseau de bénévoles au compostage, appelés les « guides composteurs » pour aider à sensibiliser les citoyens à ce recyclage de leurs déchets verts. Vous pouvez aller consulter notre site dédié : www.guidescomposteurslorraine.fr La formation est ouverte à tous et elle est gratuite. Elle est faite par l'ADEME.* »

Les éboueurs relèvent les sacs poubelle contenant des déchets verts ?

« *Oui, et ils le font déjà, avec un gros scotch autocollant, qu'ils mettent sur les sacs qui se trouvent sur le trottoir.* »

M. Donati demande aux habitants qui, parmi eux, font déjà leur **compost**, ce qu'ils en font.

Une habitante répond : « *Pas grand-chose, car il est très gros et il est difficile de récupérer ce qui est en-dessous.* »

L'agent communautaire conseille de l'épandre. 2 à 3 kilos suffisent par m² et il faut ensuite le griffer en surface.

Un habitant qui a un composteur, a appris au bout de six mois d'utilisation qu'il fallait humecter son contenu, « *sinon c'est tout dur et inutilisable. Les Anciens m'ont conseillé de laisser son composteur sans couvercle, pour qu'il prenne la pluie et s'humidifie ; est-ce exact ?* »

L'agent communautaire : « *Vous pouvez ôter la façade de devant ou le démolir en vous mettant à deux personnes pour casser tout ce qu'il y a dedans, puis remettre les déchets dedans petit à petit, en arrosant toutes les deux-trois fourches pour faire repartir le compost. Ça doit sentir bon, comme une odeur de sous-bois.* »

Si on n'a pas de voiture et qu'on est âgé, comment fait-on pour aller à la déchetterie ?

Un habitant, parti en vacances en Bretagne, a lu dans la presse locale que la ville de Vandœuvre proposait aux personnes âgées de plus de 75 ans de s'inscrire en mairie s'ils souhaitaient que la ville les aide à tailler des branches deux fois par an. Seule obligation : être présents lors du ramassage. Il se demandait si la ville de Vandœuvre ne pourrait pas proposer le même type d'action ?

M. Donati : « *L'enlèvement des déchets verts est une compétence communautaire. Lors du dernier conseil communautaire à la CUGN, nous avons soulevé ce problème au vice-président M. Bouly, qui a retenu l'idée. Il y a en ce moment une vraie réflexion sur ce sujet, car c'est un vrai problème.* »

Espaces verts :

Qu'en est-il de l'état des **jardins des coteaux** ? Et qui a le droit d'en demander un en mairie ?

On m'a prêté un jardin derrière la MJC Lorraine mais je suis désespéré de voir l'état de certaines parcelles, en friche ! En 2014, la mairie s'est occupée de quelques parcelles inoccupées et a fait poser un grillage. Mais il reste encore trois parcelles inoccupées : à qui va-t-on les attribuer ? Pourquoi pas à quelqu'un de notre quartier, plutôt qu'à des personnes qui viennent d'autres quartiers de la ville. On m'a répondu qu'il faut aller s'inscrire en mairie. Lorsque je suis allé en mairie, on m'a répondu que je n'étais pas un cas social, que je n'y avais pas droit. Une autre fois, on m'a dit qu'il y avait trois ans d'attente !

M. Donati : « *Aujourd'hui, la mairie est propriétaire de 158 jardins. Le nombre des jardins nous appartenant a augmenté. Il n'y a pas que des personnes de la ZUP qui louent une parcelle. Ces personnes ne sont pas plus prioritaires que les*

habitants de votre quartier et vice versa. Il faut s'inscrire. On essaye d'augmenter le nombre de jardins afin d'abaisser le délai d'attente.»

M. Poncelet : *« Cela fait désormais partie des missions de la garde champêtre, de gérer nos terrains communaux. Du côté du haut de Penoy, nous avons des parcelles privées délaissées depuis longtemps. Il y a plusieurs cas où on voudrait acheter ces terrains, mais c'est compliqué car ils appartiennent à plusieurs propriétaires. De nouvelles parcelles ont été créées, dans la ruelle Robée (entre le haut de Penoy et le Village). Elles ne sont pas réservées aux personnes en difficulté. On a changé le règlement. Les gens s'engagent, signent un engagement. Nous avons fait un premier recensement des arbres présents sur les jardins avec l'association des Croqueurs de Pommes pour savoir combien d'arbres fruitiers étaient présents sur les terrains en friche, et quels types d'arbres. Des gens coupaient les arbres fruitiers dans les jardins, d'où le besoin de mieux connaître pour mieux les protéger. En ce qui concernent les parcelles qui se trouvent à côté de vos habitations, il faut qu'on trouve des personnes qui les cultivent, qui ne feront pas n'importe quoi. Il faudra les former, ils ont bien souvent besoin d'aide car ils méconnaissent le jardinage. L'autre aspect sur lequel il faut avancer, c'est la présence dans les jardins de cabanons pour stocker les outils, de l'eau : c'est trop hétérogène. Il faut que nous ayons une action pédagogique, en s'inspirant de ce que font les autres villes. »*

Une habitante fait remarquer la présence d'animaux sur plusieurs parcelles « même des moutons ! Il y a aussi un chien qui y reste tout le temps. »

M. Poncelet : *« Si c'est sur un terrain privé, c'est autorisé. Mais pas sur les terrains communaux. »*

Toutes les parcelles n'appartiennent pas à la mairie ?

M. Poncelet : *« Non, juste la moitié des parcelles. Sur une parcelle privée, on peut y mettre des animaux.»*

Il faudrait qu'on sache à qui cela appartient !

Un habitant a une question concernant le petit triangle de verdure situé devant chez lui, et qui n'est plus entretenu par la CUGN. *« Le désherbage n'est pas réalisé, c'est laissé à l'abandon. »*

Une habitante signale qu'entre le 11 et le 13 rue d'Alsace, la pelouse n'est pas entretenue. Elle demande qui est propriétaire.

Au 23 rue d'Alsace, derrière la maison de cette riveraine, il y a un passage qui mène aux garages qui n'est jamais nettoyé.

La hauteur des haies est limitée à combien ? 1,50 m ?

M. Poncelet : *« Cela dépend des zones du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Les haies sont limitées à 1,50 ou à 1,80m. Mais le PLU va devenir de compétence communautaire bientôt. La difficulté, en ce qui concerne les parcelles de nos jardins communaux, c'est qu'il s'agit de petites parcelles. Les arbres ne doivent pas dépasser 3 mètres à l'intérieur de la limite de parcelles, c'est-à-dire qu'à 3 mètres du voisin, si on n'accepte pas que le voisin ait un arbre à moins de trois mètres de chez soi, il n'y a pas d'arbre sur les terrains ! La première chose à faire, dans un conflit de voisinage, c'est de rencontrer la personne, pour essayer de trouver une solution. »*

Un couple d'habitants est gêné par un arbre mort situé sur une parcelle de jardin à l'arrière de leur maison.

M. Donati : *« On peut réagir si un arbre mort menace de tomber sur votre terrain. S'il est mort, il faudra l'abattre. »*

Une habitante demande l'élagage des grands tilleuls situés en face de la MJC Lorraine : *« tous les ans, nos chenaux sont bouchés. Personne ne balaye la rue, même l'hiver, personne ne met de sel sur la chaussée. Notre quartier est oublié ! »*

M. Donati : *« La CUGN procède au ramassage des feuilles sur la voirie dans votre quartier comme dans tous les autres quartiers de la ville. Pour les tilleuls, on ira voir sur place avec des techniciens du service des Espaces Verts car il faut savoir si les arbres supportent d'être taillés ou pas.»*

Action : Aller voir sur place avec les riverains et le président de l'association Ste Camille.

Une habitante signale que des personnes déposent de la nourriture par terre, dans l'herbe du square situé devant la MJC Lorraine : *« J'ai déjà prévenu la mairie. On m'a répondu qu'on ne peut rien faire ! »*

M. Donati : *« Il est interdit de nourrir les animaux sauvages, excepté les chats errants, car nous avons une campagne pour les vacciner et les castrer pour éviter leur prolifération. Mais on les nourrit de nuit, pour éviter les interférences avec les corbeaux.»*

2/ La voirie dans le quartier :

Un habitant signale que de nombreux automobilistes circulent en **sens interdit** dans la voie qui passe juste devant la MJC Lorraine, **rue de Lorraine**. C'est dangereux

Un habitant signale qu'à la hauteur du 97 rue de Lorraine, en face de l'Allée Alsace-Lorraine, la rue est en pente très abrupte et ceux qui descendent doivent laisser la priorité et c'est très dangereux.

M. Donati : « *On va regarder avec les Services Techniques quelle solution technique trouver. Je voulais en parler lors de la réunion du Conseil de quartier, pour savoir si tout le monde est d'accord pour installer un stop dans la rue de Lorraine à cet endroit ?* »

Un habitant répond : « *Ou bien mettre cette petite voie en sens unique ?* »

M. Donati propose d'étudier techniquement quelle solution apporter à ce problème et envisage la rédaction d'un courrier-questionnaire adressé à tous les riverains pour trouver un compromis acceptable.

Quand sera installée **la fibre optique** ?

M. Poncelet : « *Nous faisons passer régulièrement une information sur la fibre optique dans les numéros du 54500: sur Vandœuvre, elle est installée par Orange. Ils ont un planning. D'ici 3 ans, toute la ville sera câblée. Orange installe actuellement des armoires. Les copropriétés se branchent ensuite sur ces armoires. Pour les particuliers, la réglementation vient d'être définie par l'Etat début 2016.* »

Cela se branche comment ? Qu'est-ce qu'il faut faire ?

M. Poncelet : « *Ils tirent un câble jusqu'à proximité de votre maison. Il y aura une participation financière de votre part. Le câble passe par des gaines qui existent déjà. Mais il vous faut un opérateur. Orange a payé des droits d'installation. Les autres opérateurs doivent à leur tour payer des droits à Orange. Ils font ou ne font pas de proposition de fibre optique sur la ville.* »

3/ L'aménagement de l'avenue Général Leclerc :

M. Donati : « *il y a régulièrement dans cette avenue des accidents matériels, surtout au printemps, ce qui inquiètent les riverains. Nous avons travaillé sur ce problème pendant deux ans avec la CUGN, les riverains et les associations de quartier, pour aménager la voirie. On a mis au point un projet d'apaisement de la circulation, les travaux vont avoir lieu en juillet prochain. Globalement, cela consiste à améliorer la sécurité de l'avenue dans ses virages en régulant la vitesse des automobilistes par la présence de feux tricolores qui existent déjà mais que passeront au rouge si les automobilistes roulent trop vite et resteront vert si les automobilistes se déplacent à 40 km/h (onde verte). La file qui tourne à gauche lorsqu'on descend l'avenue en direction de la rue Basch, était utilisée par certains pour doubler les autres voitures : cela ne sera plus possible après les travaux. Nous avons constaté qu'il y a beaucoup trop de voitures sur les trottoirs : l'avenue sera rétrécie, avec par endroits du stationnement sur la voirie avec des bornes en plastique J11 pour maîtriser la circulation en descente.*

Les passages piétons seront éclairés et un nouveau passage piéton sera créé au niveau du chemin de la Fosse Pierrière. Le coût de ces aménagements s'élève à environ 200 000 Euros. »

Vous aviez fait une réunion en juin l'année dernière, où vous aviez dit que vous créeriez du parking. J'habite au 108 Avenue Général Leclerc, juste au-dessus de l'ex-clinique Ste Thérèse : les voitures sont très mal garées !

M. Donati : « *C'est la résidence Bel Horizon : le problème de cet immeuble, c'est le nombre insuffisant de places de parking. Il n'y a pas de places de prévues pour les visiteurs ! Selon les règles d'urbanisme, une place de parking doit être prévue par logement. Sur un trottoir, on n'a pas le droit de se garer, sauf s'il y a du marquage au sol. Laissez-nous le temps de faire les travaux. S'il y a des loupés, on trouvera une solution.* »

Un habitant : « *Vous allez créer des places le long de l'avenue mais qu'est-ce qui va empêcher les automobilistes de se stationner sur le trottoir ?* »

M. Donati « *On plantera des potelets là où cela sera nécessaire.* »

4/ Présentation du rôle des sauveteurs volontaires de proximité de l'association Grand Nancy Défibrillateur :

Willy Pépino, président de l'association, explique le rôle des sauveteurs volontaires de proximité : « *il s'agit de personnes volontaires qui ont un défibrillateur. Ils sont identifiés sur le site Internet de l'association et s'inscrivent à une permanence. S'il y a une victime à proximité de chez eux lors de leur permanence, le sauveteur volontaire est contacté et il intervient dans les cinq minutes suivant l'appel. Cette proximité et cette rapidité d'intervention donne une chance supplémentaire à la victime d'arrêt cardiaque de survivre. Dans le quartier Lorraine, la population est vieillissante. Vous avez une bénévoles qui veille déjà sur vous.* »

Comment est déclenchée l'intervention du volontaire ? par un appel aux pompiers ?

M. Pépino : « *Une personne est victime d'un arrêt cardiaque ; elle est avec quelqu'un de sa famille, c'est cette personne qui téléphone au 15. Le sauveteur volontaire de proximité est immédiatement appelé par les urgences du 15 s'il y en a un de permanence, en même temps que les services du 15 préviennent le SAMU et les pompiers. Ca va ensemble. Sur la ville, nous avons une trentaine de sauveteurs volontaires. C'est un dispositif de rapprochement des personnes, cela crée du lien. On veille sur nos voisins. Les médiateurs de nuit vont bientôt rentrer dans le dispositif. S'il y a un problème, le premier geste à faire, c'est d'appeler le 15.* »

Est-ce vrai qu'on sent venir le problème cardiaque et que tousser permet de l'enrayer ?

M. Pépino : « *Dans le cadre d'une douleur thoracique, peut-être, mais on ne sait pas si c'est efficace.* »

Combien coûte un défibrillateur ?

M. Pépino : « *Entre 1500 et 2000 €. Actuellement, il y a 10 défibrillateurs, payés par la municipalité, et disponibles dans différents lieux publics : à la mairie, à la médiathèque... Le défibrillateur est automatique. La première chose à faire, pour le sauveteur volontaire de proximité, c'est de poser les électrodes de la machine sur la victime d'un arrêt cardiaque : c'est ensuite le défibrillateur qui va analyser ce qu'il faut faire et il suffit de suivre ses instructions. Une formation est prodiguée aux nouveaux volontaires.* »

5/ Point sur les travaux du cœur de ville :

M. Donati : « *Dans le prochain numéro de 54500, vous avez une double page reprenant tous les travaux actuellement en cours dans notre ville, avec leur coût. Certains sont longs, comme les **travaux de construction du réservoir d'eau au parc Richard Pouille**. Il s'agit du plus gros chantier de cette nature en France. Les nuisances sonores émises par ce chantier sur de longues journées s'expliquent par le fait que la société qui effectue ces travaux s'est heurté à un sol argileux très compact, qui n'avait pas été détecté par l'étude préalable du sol. Le chantier a pris du retard et tente de rattraper ce retard en faisant des journées longues. Le maire a pris un arrêté pour limiter les heures de travail à 7- 19h avec une pause de midi.* »

Un habitant demande où en est **le chantier du marché**.

M. Donati : « *Il est presque terminé, sauf la brasserie qui est a été mise en vente. La mairie la reprend. Elle sera fermée pendant quelques mois. Nous projetons de faire comme au parc Sainte-Marie, de créer un endroit de restauration. Autour du Centre commercial des Nations, les travaux ont beaucoup avancé. Près de la médiathèque, l'éclairage et les fosses à arbres sont terminés. Les plantations d'arbres auront lieu plus tard. Il reste à faire le parking situé à l'arrière de la médiathèque, à l'intersection des rues Gembloux et Gabriel Péri.* »

Une habitante trouve qu'il est **impossible de se garer sur le parking de la poste**.

Combien de temps vont durer les travaux d'aménagement de l'Avenue Général Leclerc ?

M. Donati : « *Ces travaux sont courts. Il s'agit de travaux, de marquage au sol, d'installation de potelets. Ce sera réalisé cet été.* »

Une habitante estime qu'il faut faire ralentir les automobilistes dans la rue Général Frère, un peu avant la MJC Lorraine lorsqu'on vient du village, et notamment « *en face de la résidence Le Plaisance, où c'est très dangereux !* »

Une habitante fait remarquer qu'il n'y a **plus de stop dans la rue de Venise** et que les automobilistes ne ralentissent plus.

M. Donati répond que le stop a été supprimé parce qu'il n'y a plus de bus sur ce trajet. « *On avait mis un stop pour sécuriser le carrefour. Mais il est vrai que les automobilistes ont tendance à rouler un peu vite dans la rue Général Frère et qu'il faut trouver une solution pour ralentir la vitesse.* Il explique qu'il s'est rendu sur place avec un technicien des Services

Techniques. La CUGN va faire une étude d'aménagement devant la résidence La Plaisance, pour installer un séparateur de voiries comme celui qui existe dans la rue de Hollande au niveau de l'école, accompagné de bornes en plastique J11 et de deux coussins berlinois.

Un habitant a remarqué qu'il y a des travaux d'enfouissement de lignes électriques aux 43-53 Rue de Lorraine. Il se demande pourquoi seulement à cet endroit ? L'habitant poursuit, sur **les compteurs Linky** : « Est-ce que la ville est contre la pose des compteurs Linky, comme l'est la ville de Saint-Max d'après l'Est Républicain du 6 juin ? »

M. Quillé : « Les compteurs Linky vont être déployés d'ici à la fin de l'année sur notre ville. »

M. Donati : « Vous avez une page spéciale sur ces compteurs dans le prochain numéro de 54500 qui va être distribué très prochainement dans vos boîtes aux lettres. On a écrit à ERNEDIS (ex-ErDF) en leur demandant de laisser les clients choisir l'installation ou non de ces compteurs électriques intelligents. Il y a un vrai débat de société autour de ces compteurs, débat qui n'a pas eu lieu en France. »

M. Poncelet ajoute : « Il s'agit d'un sujet complexe. Il y a un réel intérêt à connaître la consommation d'électricité de tous les Français, afin de réguler la production d'électricité pour éviter de faire fonctionner des usines avec du fuel si cela n'est pas nécessaire, alors que nous avons d'autres ressources : de l'éolien et du solaire. Il faut pouvoir prévoir de quel type d'énergie nous avons besoin. Là, avec ces compteurs, ils collectent des données. Il s'agit des Big-data, des données qu'on vous prend lorsque vous êtes sur Internet. Le souci, c'est que ces données sont revendues sans qu'on nous le dise. Et on peut savoir si vous êtes chez vous ou pas, si vous avez des amis chez vous, en fonction de votre consommation d'électricité. »

En guise de conclusion, Monsieur Donati remercie les habitants pour leur participation à cette longue réunion.

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
<ul style="list-style-type: none"> Aller voir sur place les différents points soulevés par les riverains : le sens interdit devant la MJC Lorraine, les feuilles des arbres qui tombent dans les chenaux de la propriétaire du 23 rue de Lorraine, l'arbre mort qui menace de tomber dans le jardin des habitants du 53 bis rue de Lorraine. 	Services Techniques et Service des Espaces Verts + M. Marchand + M. Donati	Dès que possible
<ul style="list-style-type: none"> Au 97 rue de Lorraine, en face de l'Allée Alsace-Lorraine, la rue est en pente très abrupte et ceux qui descendent doivent laisser la priorité : c'est très dangereux. Mettre un stop ? Etudier techniquement la solution à apporter. 	Services Techniques	Dès que possible
<ul style="list-style-type: none"> Préparer un courrier-questionnaire destiné aux riverains pour l'installation ou non d'un stop au carrefour Rue de Lorraine et Allée d'Alsace-Lorraine. 	Démocratie participative	Dès que possible

Coordonnées des médiateurs de nuit : **06 46 78 74 44** et **06 27 36 73 18**

Coordonnées du **médiateur de jour** : **06 44 29 10 80**

Bureau du président de l'association de médiation sociale :
M. Pol-Albert BUGNOT : 06 10 23 54 99

Horaires des médiateurs de nuit :

Lundi : 19h-minuit / Mardi : 18h-1h / Mercredi : 19h-2h30
Jeudi : 19h – 2h30 / Vendredi : 19h30-2h30 / Samedi : 19h30-2h30 / Dimanche : 19h minuit.

Coordonnées de l'association Grand Nancy Défibrillateur :
03 83 51 80 88 / www.grandnancydefib.fr
Siège : 29 Avenue Maréchal Delattre de Tassigny à Nancy